

GUIDE DES SERVICES MUNICIPAUX AUTOUR DE L'ÉCOLE MARIE LETENSORER

Année Scolaire 2021-2022



VILLE DE LOUVIGNE DU DESERT (35420)

www.louvignedudesert.org

serviceenfance@louvignedudesert.org

tél : 02 99 98 01 50 (demander Fabienne PITTONI)

PORTAIL FAMILLES :

Un Espace Famille est à votre disposition sur le site de la ville de Louvigné du Désert afin de vous faciliter les démarches administratives et de vous permettre de :

- *Faire vos réservations et annulations des dates pour les mercredis et les vacances*
- *Visualiser vos factures « service enfance » qui incluent l'ALSH, le périscolaire et le restaurant scolaire*
- *Contacter le service enfance par mail*

Connexion depuis le site de la ville : www.louvignedudesert.org

- Rubrique « Enfance et Jeunesse »
- Sous rubrique « Enfance 3-11 ans »

ECOLE MARIE LETENSORER Mes premiers pas à l'école maternelle

Tél : 02-99-98-00-16 - DIRECTION : Romain CHOTARD

LES CLASSES :

- DISPOSITIF MOINS DE 3 ANS :

- Enseignante : Corinne NORMAND
- ATSEM : Anaëlle MARY

- PS-MS :

- Enseignante : Lydia FRITEAU
- ATSEM : Ophélie DESCORMIERS
(En remplacement d'Annie MESLIN)

- MS-GS :

- Enseignante : Emmanuelle DROCOURT
- ATSEM : Thérèse LEBRETON (suppléante : Marina AVENEL)
-



LES HORAIRES :

- Ouverture à 7 heures pour la garderie (service gratuit)

A l'arrivée de votre enfant, pensez à dire aux ATSEM de service si votre enfant mange à la cantine.

- Classe de 8 h 30 à 11 h 30

- Garderie de 11 h 30 à 12 h 15 (service gratuit)

- Départ à 11 h 30 en car pour la cantine (voir tarif des repas en fin de guide)

- Retour à l'école entre 12 h 20 et 12 h 30

- Garderie réservée aux enfants qui ont mangé à la cantine de 12 h 20 à 13 h 15, sous la surveillance d'agents communaux

- De 13 h 20 à 13 h30 : accueil des enfants

- Classe de 13 h 30 à 16 h 30

- De 16 h 30 à 16 h 45 : départ échelonné des enfants

- 16 h 45 : départ de l'école pour le centre de loisirs pour la garderie (payante)

- **FERMETURE DE LA GARDERIE : 18 h 30 (18 h 45 dernier délai pour les retards)**

ECOLE MARIE LETENSORER Je rentre en élémentaire

Tél : 02-99-98-01-70 **DIRECTION : Romain CHOTARD**

LES CLASSES et LES ENSEIGNANTS :

- **CP :** Laura FERON
- **CE1 :** Maud BOUDANT
- **GS - CE2 :** Romain CHOTARD et Anaëlle PHILIPPOT
- **CM1-CM2 :** Marine SEIGNEUR
- **CM1 -CM2 :** Fanny GUILLOU

AGENT DE SERVICE DE L'ECOLE :

Isabelle Rondin-Faligot.

Isabelle accompagne les élèves de Grande Section qui sont en élémentaire, en soutien de l'enseignant. Elle gère également le pointage des inscriptions à la cantine.

LES HORAIRES :

- **Ouverture à 7 heures** pour la garderie (service gratuit)
L'accueil se fait dans la salle polyvalente
- Classe de 8 h 30 à 11 h 30
Lorsque les enfants rentrent en classe, ils doivent savoir s'ils mangent à la cantine le midi pour le pointage
- **Garderie de 11 h 30 à 12 h 15** (service gratuit)
- Départ à 12 h 15 **A PIED** pour la cantine (voir tarif des repas en fin de guide)
- Retour à l'école **A PIED** vers 13 h 15
-
- **De 13 h 20 à 13 h30 :** accueil des enfants
- Classe de 13 h 30 à 16 h 30
- De 16 h 30 à 16 h 45 : départ échelonné des enfants
- **16 h 45 : départ de l'école pour le centre de loisirs pour la garderie (payante)**
-
- **FERMETURE DE LA GARDERIE : 18 h 30 (18 h 45 dernier délai pour les retards)**



ACCUEIL PERISCOLAIRE maternelle et élémentaire

Le matin en maternelle : la garderie est assurée par les ATSEM. Des jeux sont mis à disposition des enfants pour que le début de la journée se fasse dans le calme et que la séparation avec papa ou maman se passe bien.

Le midi en maternelle : les enfants qui mangent à la cantine sont pris en charge par trois agents communaux : Valérie DELVAL, Sylvie MERLUZEAU, Marina AVENEL

Au retour de la cantine, les enfants qui ne font pas la sieste vont au centre de loisirs pour des jeux, activités organisés par Brenda PEROUSEL, Audrey MAZINGARBE et Isabelle RONDIN (le lundi)

Le soir en maternelle : l'école se termine à 16 h 30. Les parents peuvent venir chercher leur enfant jusqu'à 16 h 45. Après cet horaire, les enfants sont emmenés au centre de loisirs pour une garderie payante. Le goûter est à prévoir par la famille.

FOURNIR OBLIGATOIREMENT UN JUSTIFICATIF DE LA CAF OU MSA AU RESPONSABLE DU SERVICE ENFANCE DE LA MAIRIE pour AVOIR CONNAISSANCE DU MONTANT DE VOTRE QUOTIENT FAMILIAL.

Fournir également une autorisation signée si votre enfant doit être repris par une tierce personne.



Le matin en élémentaire : la garderie du matin est assurée par des agents communaux (Brenda PEROUSEL, Valérie DELVAL, Julie JARRELL) : les lieux occupés sont la salle polyvalente avec des jeux, livres, coloriages à disposition ou l'extérieur.

LE MIDI EN ELEMENTAIRE : un enfant qui est autorisé à quitter l'école seul doit OBLIGATOIREMENT présenter sa carte de sortie signée par les responsables légaux. La photo est obligatoire.

Pour une question de responsabilité, l'agent de service au portail n'autorisera pas un enfant à quitter l'école sans présentation de la carte de sortie

« 1 kilomètre à pied, ça use, ça use les souliers »

Le déplacement pour le restaurant scolaire se fait à pied : pensez à mettre les vêtements adaptés à la météo du jour. Il est possible de prévoir un sac de vêtements et chaussures de rechange pour votre enfant. En cas d'averse, votre enfant pourra se changer avant de retourner en classe.



DEPART POUR LA CANTINE : refus d'un enfant d'obéir aux adultes :

Un enfant qui refusera de se ranger pour le départ à la cantine ou qui mettra le groupe en retard sera sanctionné et restera avec le groupe de la maternelle. Les parents seront aussitôt informés par téléphone pour venir le chercher.

La deuxième sanction sera la prise du repas avec les maternelles au premier service. La troisième sanction pourra être une exclusion temporaire du temps du midi.

LE SOIR EN ELEMENTAIRE :

L'école se termine à 16 h 30. Les enfants qui sont autorisés à partir seul doivent obligatoirement présenter leur carte de sortie.

A 16 h 45, les enfants vont au centre de loisirs pour la « garderie ». Ce service est payant (voir tarifs en fin de guide)

FOURNIR OBLIGATOIREMENT UN JUSTIFICATIF DE LA CAF OU MSA AU RESPONSABLE DU SERVICE ENFANCE DE LA MAIRIE pour AVOIR CONNAISSANCE DU MONTANT DE VOTRE QUOTIENT FAMILIAL.

Fournir également une autorisation signée si votre enfant doit être repris par une tierce personne.

Les animations du péri-soir :

- Atelier « aide aux devoirs »
- Atelier « jeux de société et coin lecture »
- Atelier « jeux extérieurs et jeux libres »



L'atelier « Aide aux devoirs » :

Ce temps permet aux enfants de s'avancer dans leurs leçons, en priorité pour tous les exercices « écrits » (dictée de mots, calcul etc)

Les leçons à apprendre (poésie, etc) seront éventuellement à faire à la maison car l'animateur n'aura pas eu le temps de s'occuper de tous les enfants.

IL CONVIENT AUX PARENTS DE VERIFIER SI TOUTES LES LECONS ONT ETE FAITES EN RENTRANT A LA MAISON.

Un enfant qui rechigne à faire ses leçons ou perturbe le groupe sera exclus de l'atelier « Aide aux devoirs ».

... les bonnes habitudes à prendre pour les enfants :

En cas d'oubli de vêtement ou affaires d'école (cahier, livre...) aucun enfant ne sera autorisé à retourner chercher ses affaires après 16 h 45 dans l'école.

ALSH MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES

(entrée par le portail situé entre l'école maternelle et élémentaire)

Tél : 02 99 98 00 62

alshlespetitsdiabes@louvignedudesert.org


L'Accueil de loisirs municipal accueille les enfants de **3 ANS REVOLUS à 11 ANS.**

DIRECTION : Anne BEAUGENDRE

Animation :

- Sandrine JEFFROTIN
- Marie Hélène BALAN
- Cindy MAINGUY
- Maud DELVAL
- Brenda PEROUSEL
- Rozenn JUBAN

L'INSCRIPTION EST OBLIGATOIRE AVANT TOUTE PRESENCE. ELLE SE FAIT DEPUIS VOTRE ESPACE FAMILLE (Portail Famille depuis le site internet de la ville).



*Rendez-vous sur le site de la ville de Louvigné du Désert,
rubrique « Enfance et Jeunesse », sous rubrique « ALSH 3-11 ans » pour tous les
renseignements*

Horaires :

- **Ouverture de l'accueil de loisirs à 7 heures.**
- Accueil échelonné jusqu'à 9 heures
- Animations de 9 h à 11 h 30
- De 11 h 30 à **12 h 15** : départ échelonné
- 11 h 45 : départ pour la cantine
- **De 13 h 15 à 13 h 45** : départ et accueil échelonné
- Animations de 14 h à 16 h 30
- A partir de 17 h, départ échelonné jusqu'à 18 h 30
- **Fermeture définitive de l'accueil de loisirs à 18 h 30**

Le goûter de l'après-midi est fourni par l'Accueil de Loisirs.



RESTAURANT SCOLAIRE

Tél : 02 99 98 12 69

Responsable du Service et Chef cuisinier : Ronan COQUELIN

Second : Muriel TUMOINE

Agents de service : Sandrine JEFFROTIN, Cindy MAINGUY

Les menus sont consultables à l'entrée de chaque école et à l'entrée de l'accueil de loisirs. Ils sont aussi consultables sur le site de la ville, rubrique « Restaurant Scolaire »



L'inscription au repas se fait chaque jour dans les écoles, soit par un parent en maternelle ou par les élèves en élémentaire.



MAUVAIS COMPORTEMENTS

Au quotidien, les comportements inappropriés et passagers sont le plus souvent réglés par un rappel à l'ordre du personnel encadrant. Si cela ne s'avère pas suffisant, l'enfant pourra être isolé à une table disponible pour le reste du repas.

Tout enfant qui aura un comportement inapproprié devra remplir une **FICHE DE REFLEXION** qui sera à signer par les parents et redonner le lendemain aux animateurs.

MENU POUR PASSER UN BON MOMENT

SUR LE TEMPS DU MIDI

- Eduquer au savoir vivre ensemble et à la citoyenneté,
- Respecter les règles de vie collective et d'hygiène et de santé
- Créer un climat de confiance et de convivialité
- Eveiller la curiosité des enfants par l'éducation au goût
- Sensibiliser les enfants au gaspillage alimentaire

TOUTE ALLERGIE ALIMENTAIRE DOIT ETRE SIGNALEE AVANT UNE PREMIERE PRESENCE AU RESPONSABLE DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DOIT ETRE ACCOMPAGNE D'UN PROTOCOLE D'ACCUEIL INDIVIDUALISE (P.A.I) :

prendre rendez- vous avec Ronan COQUELIN au 02 99 98 12 69

LES TARIFS DES DIFFERENTS SERVICES

Hormis le restaurant scolaire, les tarifs sont proposés en fonction du montant du quotient familial du foyer. **Pour le service périscolaire (garderie) et l'ALSH, les parents doivent obligatoirement fournir au Service Enfance leur numéro allocataire CAF 35 OU transmettre une attestation de la CAF (autres départements) ou de la MSA pour avoir connaissance du montant de leur quotient familial. A défaut, le montant facturé sera calculé sur la Tranche D (tranche la plus élevée)**

TRANCHE A	QF inférieur ou égal à 600 €
TRANCHE B	QF compris entre 601 € et 1000 €
TRANCHE C	QF compris entre 1001 € et 1500 €
TRANCHE D	QF supérieur à 1501 €

<u>ACCUEIL PERISCOLAIRE (garderie du soir)</u> <u>(seront modifiés dans l'année scolaire)*</u>	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D
Présence journalière (peu importe de temps de présence)	0.50 €	0.70 €	0.95 €	1.20 €
Forfait mensuel à ajouter	2.15 €			

<u>ALSH (mercredis et vacances scolaires)</u>	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D
Journée sans repas	3.00 €	4.45 €	5.85 €	7.30 €
½ journée avec temps du midi inclus	1.80 €	2.65 €	3.55 €	4.45 €
½ journée sans le temps du midi	3.80 €	3.80 €	3.80 €	3.80 €
Prix du repas	3.80 €	3.80 €	3.80 €	3.80 €

<u>RESTAURANT SCOLAIRE</u>	Maternelle	Elémentaire
Présence régulière	3.80 €	3.80 €
Présence occasionnelle (1 ou 2 repas dans le mois mais de façon irrégulière)	4.65 €	4.65 €

FACTURATION EN FIN DE MOIS REGROUPE SUR UNE SEULE FACTURE : A réception d'un Avis des Sommes A Payer de la Trésorerie de Fougères, possibilité de régler :

- Par prélèvement automatique (fournir une autorisation de prélèvement et un RIB)
- Par paiement en ligne (depuis le site de la ville de Louvigné du Désert)
- Par chèque bancaire adressé à la Trésorerie de Fougères

Pour les vacances, il est possible d'utiliser les Chèques Vacances ANCV. Se renseigner auprès de la Trésorerie de Fougères.